



HAL
open science

Du secondaire au supérieur, “ l’effet parent enseignant ” au regard de l’hétérogénéité des statuts parentaux

Géraldine Farges

► **To cite this version:**

Géraldine Farges. Du secondaire au supérieur, “ l’effet parent enseignant ” au regard de l’hétérogénéité des statuts parentaux. *Revue Française de Pédagogie*, 2018, 203, pp.69-90. 10.4000/rfp.8140 . halshs-02348509

HAL Id: halshs-02348509

<https://shs.hal.science/halshs-02348509>

Submitted on 3 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Du secondaire au supérieur, « l'effet parent enseignant » au regard de l'hétérogénéité des statuts parentaux

Géraldine Farges

Cet article a pour objet de contribuer à l'analyse des carrières scolaires des enfants d'enseignants en considérant le capital scolaire acquis au lycée et les parcours dans l'enseignement supérieur. En comparant les enfants d'enseignants avec les enfants dont les parents exercent d'autres professions, notamment parmi les cadres et les professions intermédiaires, notre analyse vise à mieux comprendre les caractéristiques et la structure des ressources parentales (paternelles et maternelles) qui accompagnent les scolarités les plus réussies. À partir de l'exploitation de données récentes de l'enquête Emploi de l'Insee, nous mettons au jour que réussite et parcours scolaires longs ne caractérisent pas également tous les enfants d'enseignants, ce que révèle la prise en compte de la profession des deux parents. En outre, nous montrons qu'à la fin de l'enseignement secondaire les jeunes dont les parents sont professeurs du secondaire ou du supérieur, en particulier ceux dont la mère occupe cette profession, bénéficient d'un avantage net assez saillant. Les enfants d'institutrices se caractérisent aussi par une réussite scolaire notable. Cependant, une fois le baccalauréat obtenu, les carrières scolaires des enfants d'enseignants se distinguent moins de celles des enfants d'autres professions parmi les cadres et professions intellectuelles supérieures, voire sont moins longues et/ou moins prestigieuses.

Mots-clés (TESE) : enseignement secondaire, enseignement supérieur, enseignant, famille, parcours scolaire

Introduction

Dans un contexte de concurrence pour les « places » (Dubet, 2010), le type d'études et leur durée mettent

en jeu le statut social visé. Si les carrières scolaires antérieures sont déterminantes, l'enseignement supérieur suppose d'autres pré-requis. Les ressources économiques interviennent tout d'abord, elles permettent

de financer des années d'études supplémentaires, de prendre le risque d'une réorientation ou d'un redoublement, d'accéder à l'enseignement supérieur privé ou à une formation située dans une ville éloignée du domicile parental, ou encore d'internationaliser les trajectoires (Duru-Bellat & Mingat, 1979; Darchy-Koehlin & van Zanten, 2005; Draelants & Ballatore, 2014). Les ressources culturelles, *via* la socialisation aux études longues, l'adhésion à un style de vie étudiant, ou encore les méthodes de travail en vue de la préparation de concours entrent en jeu. Des aides, provenant des relations sociales patiemment construites dans le cadre familial ou dans les différents espaces de l'entre-soi, peuvent également s'avérer précieuses au moment des choix d'orientation ou des premières expériences professionnelles.

Les parents enseignants semblent en mesure de mettre au service de la réussite scolaire de leurs enfants des ressources que ne possèdent pas les autres parents, et qui relèvent tout autant des modèles éducatifs familiaux que des modes de vie (Da-Costa Lasne, 2012; Letrait & Salane, 2015). Ces ressources apparaissent d'autant plus efficaces que les enfants d'enseignants ont de grandes chances de faire partie de la catégorie des « cadres et professions intellectuelles supérieures » à 30 ans, c'est-à-dire d'accéder aux « couches les plus élevées du salariat ». Toutefois, les professions diverses que regroupe cette catégorie (professions libérales, ingénieurs, cadres de la fonction publique, du privé, professeurs...) sont plus ou moins « reproductrices » (Galland & Rouault, 1998, p. 97 et 101). Les chances des enfants de s'y insérer ne sont pas équivalentes.

Si cette particularité justifie une analyse comparative des carrières scolaires des enfants d'enseignants avec celles des enfants d'autres professions de statut comparable, une telle comparaison se heurte à deux obstacles. En premier lieu, la catégorie « parents enseignants » est hétérogène, et suppose en elle-même une diversité de ressources parentales, que l'on pense aux niveaux et modes de vie liés à la profession des deux parents, ou encore aux modèles de socialisation dont les parents enseignants peuvent être porteurs étant donnée la diversité des statuts enseignants. En second lieu, les ressources maternelles et paternelles ne sont pas équivalentes, en raison du temps consacré à l'éducation des enfants, mais aussi de la profession du conjoint qui peut influencer sur les pratiques éducatives et, plus largement, sur la socialisation dans le cadre familial (Euriat & Thélot, 1995; Letrait & Salane, 2015). Ainsi, cet article se propose d'étudier les relations entre

structures parentales et parcours scolaires des enfants, en comparant les enfants d'enseignants avec les enfants d'autres catégories socioprofessionnelles. À l'aide d'une compilation d'enquêtes Emploi (Insee), nous nous attachons tout d'abord à mettre au jour les inégalités des carrières scolaires selon les professions combinées des deux parents, puis à dégager les influences relatives de la profession du père et de la profession de la mère sur les scolarités au sortir de l'enseignement secondaire puis dans l'enseignement supérieur.

De la constitution d'un capital scolaire à l'acquisition d'un statut social : quels parcours pour les enfants d'enseignants ?

Les carrières scolaires réussies des enfants d'enseignants

La réussite des enfants d'enseignants a fait l'objet de plusieurs études, qui démontrent qu'ils ont les meilleurs résultats scolaires aux niveaux primaire et secondaire (Caille & O'Prey, 2005). Si par rapport aux enfants de cadres les écarts de réussite sont faibles, ces écarts vont toujours dans le même sens, c'est-à-dire qu'ils sont toujours à l'avantage des enfants d'enseignants, au moins jusqu'au baccalauréat. Ainsi, 90 % des enfants d'enseignants entrés en sixième en 1995 ont eu le baccalauréat, et 87 % des enfants de cadres supérieurs (Lefebvre, 2012). Dès les premières années de leur scolarité, les enfants d'enseignants effectuent des choix scolaires qui favorisent les carrières scolaires longues. Au collège, ils choisissent plus souvent l'allemand en première langue que les enfants de cadres. Ils suivent plus souvent l'option latin ou l'option grec, ce qui les amène à « fréquenter des classes homogènes sur le plan social et scolaire » (Da-Costa Lasne, 2012, p. 26). Au lycée, les choix d'option des enfants d'enseignants reflètent la même logique. Leurs choix de filière les conduisent à être scolarisés plus souvent dans l'enseignement général et technologique que professionnel. Ils ont en outre de plus grandes chances de devenir bacheliers dans la filière scientifique (Vanhoffelen, 2010).

Par la suite, 76 % des enfants de cadres, professions libérales, chefs d'entreprises ou d'enseignants entrés en classe de sixième en 1995 ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur (Lemaire, 2012). Jusqu'en 2018, l'enseignement supérieur français était divisé en

deux secteurs : un secteur fermé, sélectif, lui-même séparé en une filière courte professionnalisante (Sections de techniciens supérieurs [STS], Institut universitaire de technologie [IUT]) et une filière élitiste (Classes préparatoires aux grandes écoles [CPGE], grandes écoles), et un secteur ouvert à tous les bacheliers (l'université). Sautory note que les filières élitistes, « longues et prestigieuses » (2007, p. 54), se caractérisent par une surreprésentation des enfants de cadres et d'enseignants, qui ont les mêmes chances d'intégrer une grande école (Albouy & Wanecq, 2003). Ces différentes filières, et les modes de vie étudiants qui les caractérisent, constituent des cadres de socialisation secondaire déterminants pour la suite du parcours de vie (Verley & Zillioniz, 2010). Par comparaison avec d'autres milieux sociaux d'origine, les enfants d'enseignants apparaissent davantage protégés de la mobilité sociale descendante (Galland & Rouault, 1998; Peugny, 2009).

Les ressources des parents enseignants

Les recherches réalisées sur la réussite scolaire des enfants d'enseignants ont permis de dégager un certain nombre de pistes explicatives. En premier lieu, l'importance du capital culturel « institutionnalisé » des enseignants, sous la forme des titres scolaires, peut être mise en avant (Bourdieu, 1979b). Une des caractéristiques des enseignants est la possession d'un haut niveau de qualification scolaire. Le niveau d'études requis pour devenir enseignant s'est progressivement élevé depuis la seconde moitié du xx^e siècle. Or, plus le niveau d'études des parents est élevé plus cela s'avère favorable aux performances scolaires de leurs enfants, *via* la constitution précoce d'habitus scolaires mais aussi la mise en place de stratégies scolaires efficaces (van Zanten, 2009).

Les enseignants peuvent d'autant plus tirer profit de leurs ressources culturelles qu'ils disposent de ressources économiques. En 2013, le salaire net mensuel moyen en équivalent temps plein des enseignants en France, qui a par ailleurs diminué, s'établit en moyenne à 2 450 euros (Defresne, 2015). Les ressources économiques dont disposent les enseignants, si elles restent modestes au regard des revenus d'autres groupes professionnels et sont inférieures aux actifs diplômés de niveaux d'études comparables (Chauvel, 2006; OCDE, 2011), sont néanmoins suffisantes pour réaliser des investissements rentables sur le plan scolaire, tels que financer des cours particuliers, ou pour envisager des études supérieures (Maurel, 2015).

Des recherches ont par ailleurs souligné les ressources issues directement de l'expérience professionnelle des enseignants. En lien avec les caractéristiques de leurs emplois du temps, le temps moyen dédié aux enfants est plus élevé parmi les enseignants que chez les diplômés non enseignants, en particulier le temps consacré aux jeux et à l'instruction (Letrait & Salane, 2015). On peut noter que la différence de temps consacré aux enfants est particulièrement grande entre les enseignants et les autres diplômés lorsque les enfants sont très jeunes, alors que l'on sait l'importance des différenciations précoces sur l'ensemble des carrières scolaires. Ces ressources temporelles permettent une socialisation longue à des conduites de vie et des visées éducatives en connivence avec le monde scolaire du point de vue des valeurs et des attentes. Cet ensemble de facteurs favorables participe de ce que Da-Costa Lasne nomme un « effet enseignant », défini comme « l'effet spécifique du parent enseignant », dont les valeurs, les attitudes ou encore les pratiques éducatives peuvent peser dans la réussite scolaire de l'enfant (2012, p. 31). Suivant Euriat et Thélot, on pourrait considérer que les parents enseignants font « en quelque sorte, un usage privé du service public d'éducation » (1995, p. 424).

Du secondaire au supérieur, quelle continuité ?

L'entrée dans l'enseignement supérieur se présente comme un moment d'orientation particulièrement décisif puisque s'y joue l'accès à l'emploi. Or, si les ressources des parents enseignants peuvent expliquer la réussite de leurs enfants aux niveaux primaire et secondaire, il n'est pas évident que cela reste vrai pour ce qui concerne les scolarités dans l'enseignement supérieur. En effet, à ce niveau, disposer de ressources temporelles est probablement moins important que disposer de ressources économiques élevées permettant des études longues, éventuellement payantes, ou dans des villes éloignées, mais aussi disposer d'un réseau social permettant de se renseigner sur les débouchés des différentes filières.

On sait que le milieu social d'origine oriente tout particulièrement les choix disciplinaires à l'université en France. Si le niveau d'études maternel ne paraît pas avoir d'effet spécifique, il en va autrement du niveau d'études paternel. Ainsi, par rapport aux enfants dont le père n'a pas prolongé ses études au-delà de la scolarité obligatoire, ceux dont le père est allé au lycée ont davantage

de probabilité d'étudier les sciences que les lettres, et ceux dont le père possède le baccalauréat ont davantage de chances de suivre un cursus scientifique plutôt qu'un cursus de droit, de sciences économiques ou sociales (Duru-Bellat, Kieffer & Reimer, 2008). Outre les ressources matérielles, il se pourrait que le milieu social d'origine incite les jeunes à suivre certaines filières au nom de goûts, de préférences ou de valeurs forgés dans le temps long de la socialisation familiale.

De fait, les cursus suivis par les enfants d'enseignants dans l'enseignement supérieur ne sont pas réductibles à ceux des enfants de cadres ou de professions libérales. Les enfants d'enseignants suivent des parcours plus « académiques » dans l'enseignement supérieur. D'une part, ils ont de plus grandes chances d'être diplômés d'un troisième cycle universitaire que les enfants de cadres. D'autre part, ils s'inscrivent plus volontiers dans des cursus littéraires ou en sciences fondamentales, tandis que les enfants de cadres sont plus représentés en médecine (Sautory, 2007). Dans le même temps, par rapport aux enfants de cadres, chefs d'entreprise ou professions libérales entrés en 6^e en 1995, les enfants d'enseignants sont un peu moins nombreux à être diplômés d'un bac +5, mais possèdent plus souvent un diplôme de niveau bac +3 ou 4 (Lemaire, 2012).

L'hétérogénéité des catégories « enseignantes »

De plus, les performances et les parcours scolaires des enfants de différentes catégories enseignantes ne se valent pas. Les données de Sautory (2007) montrent que les enfants de professeurs ou dont les parents exercent des professions scientifiques sont très proches des enfants dont les parents exercent des professions libérales, les uns comme les autres ayant obtenu dans de fortes proportions un baccalauréat scientifique. Albouy et Wanecq, s'intéressant à la probabilité d'intégrer une grande ou très grande école pour la génération née entre 1959 et 1968, notent que « dans le milieu enseignant, les fils d'instituteurs réussissent deux fois moins bien que les fils d'enseignants du secondaire » (2003, p. 30). Ces inégalités scolaires entre les enfants d'enseignants eux-mêmes pourraient relever de ressources inégales sur les plans économique, culturel ou professionnel.

En premier lieu, les enseignants du secondaire (et, *a fortiori*, du supérieur) ont un niveau d'études plus élevé que les enseignants du primaire, tout au moins

parmi les générations recrutées avant la réforme de 2008 exigeant un diplôme de niveau « master » pour tous les enseignants (Farges, 2017). Alors que parmi les motivations pour l'enseignement dans le premier degré figurent l'intérêt pour l'enfance, les apprentissages fondamentaux et la polyvalence, les enseignants du secondaire entretiennent un rapport privilégié à la discipline, qui a guidé leur choix d'études et explique leur souhait de se trouver auprès d'élèves plus âgés (Périer, 2018), ce que l'on retrouve parmi les motivations pour l'enseignement dans le supérieur (Bonnard, Calmand & Giret, 2016). En second lieu, bien que les statuts des professeurs des écoles et des professeurs certifiés soient comparables depuis 1989, les salaires des enseignants restent inégaux selon le niveau auquel ils enseignent. En 2013, le salaire moyen s'élève à 2 210 euros pour un enseignant du premier degré, et à 2 640 pour un enseignant du second degré (Defresne, 2015). De plus, selon le sexe et les niveaux d'enseignement, les configurations conjugales ne sont pas les mêmes, les enseignantes du second degré étant plus souvent en couple avec des conjoints cadres, professions libérales ou professeurs du second degré (Farges, 2011).

En troisième lieu, les ressources issues de l'expérience professionnelle pourraient être différentes si l'on tient compte du temps de travail réel : en moyenne, les enseignants du premier degré déclarent 44 heures de travail par semaine, ceux du second degré 41 heures (Perronnet, 2013a, 2013b). En outre, les visées éducatives parentales ne sont pas réductibles les unes aux autres. Une enquête par entretiens auprès de familles des classes moyennes résidant dans des communes inégalement dotées de la périphérie de Paris révèle que les enseignants du secondaire et du supérieur se rapprochent des cadres du privé dans leur utilisation instrumentale du système éducatif. Alors que les « intellectuels », auxquels se rattachent les professeurs, dosent l'effort demandé à leurs enfants pour que ceux-ci aillent le plus loin possible, les « médiateurs », dont font partie les instituteurs et les professeurs des écoles, donnent aux visées expressives une plus grande priorité, c'est-à-dire qu'ils se préoccupent davantage de l'épanouissement des enfants, accordent plus d'importance au plaisir d'apprendre, et recherchent une forte personnalisation de l'expérience scolaire (van Zanten, 2009). Ce sont donc des modes de vie tout autant que des représentations du monde qui séparent les individus qui composent la catégorie des enseignants.

En outre, ces visées et styles de vie peuvent varier selon que le père, la mère, ou les deux parents sont enseignants. Ainsi, Euriat et Thélot se sont souciés de la position des mères pour relativiser, et interroger, les écarts entre enfants de cadres supérieurs et d'enseignants concernant l'entrée à Polytechnique : « bon nombre de cadres supérieurs opposés à l'instant aux enseignants sont, en réalité, mariés à des enseignantes, auquel cas l'opposition est factice » (1995, p.425). Par ailleurs, Letrait et Salane se sont intéressées aux emplois du temps des mères et des pères enseignants. Elles montrent que les enseignants consacrent moins de temps à leurs enfants que les enseignantes, la différence étant particulièrement prononcée les jours non travaillés. De plus, les enseignants ne consacrent pas plus de temps aux activités éducatives parentales « dès lors que leur conjointe diplômée peut être considérée comme aussi compétente qu'eux, sans être aussi disponible » (2015, p.258), ce qui démontre selon les auteures que la logique de l'assignation de genre associée à la compétence perçue est plus forte que la seule logique de la disponibilité. Par ailleurs, par rapport aux enseignantes en couple avec un enseignant, les femmes enseignantes dont le conjoint est diplômé de l'enseignement supérieur (mais non enseignant) consacrent plus de temps aux jeux et à l'instruction de leurs enfants.

Dès lors, dans quelles circonstances et à quel(s) niveau(x) avoir un parent enseignant présente-t-il un avantage dans le déroulement de la scolarité ? Dans l'objectif de mieux comprendre ce que recouvre la réussite des enfants d'enseignants, cet article entreprend de suivre la scolarité des enfants d'enseignants de la fin du secondaire à la fin du supérieur, tout en distinguant les carrières selon la profession du père et de la mère. Dans un premier temps, il s'agit de garder à l'esprit que ce que nous pourrions considérer comme étant lié aux caractéristiques de l'un ou de l'autre parent peut tout aussi bien être le résultat d'une combinaison des attributs des deux parents. Nous objectivons ainsi la quantité et la nature des ressources (économiques, culturelles ou professionnelles) qui accompagnent les carrières scolaires en nous intéressant à la profession des deux parents. Nous formulons dans un second temps l'hypothèse selon laquelle les jeunes dont la mère est enseignante ont de plus grandes chances de connaître des carrières scolaires réussies. Plus encore, on peut penser que les enfants dont la mère est professeure se trouvent dans la situation familiale la plus favorable à la réussite scolaire. Dans un troisième temps, nous interrogeons le prolon-

gement de cet avantage au-delà du baccalauréat. En effet, dans l'enseignement supérieur, l'obtention du baccalauréat a opéré une sélection, et se mettent en place des mécanismes d'orientation qui, comme nous l'avons vu, ne favorisent pas forcément les enfants d'enseignants par rapport à d'autres origines sociales supérieures ou moyennes.

Méthodologie

Afin de tester ces hypothèses, nous nous proposons d'exploiter les données de l'enquête Emploi de l'Insee¹. En raison de ses effectifs importants (le taux de sondage moyen est de 1/600) et de sa régularité, qui autorise la compilation de plusieurs séries, l'enquête Emploi permet de cibler des catégories socioprofessionnelles détaillées, même si celles-ci représentent un faible pourcentage de la population active. Elle ne propose cependant qu'un nombre limité de questions sur la scolarité des individus (par exemple, les enquêtes ne donnent pas, ou pas régulièrement, d'informations sur les séries des différents baccalauréats, ni sur les mentions obtenues).

Pour caractériser les carrières scolaires, nous avons mobilisé les indicateurs suivants. Premièrement, nous nous intéressons au diplôme du baccalauréat, dont l'obtention (ou celle d'un diplôme à finalité professionnelle) est devenue un objectif national (décret n° 2010-1781 du 31 décembre 2010). Ensuite, une carrière scolaire peut avoir été marquée par des redoublements, ce qui constitue notre second indicateur. Les redoublements (ici caractérisés par le fait d'avoir obtenu le baccalauréat en retard plutôt qu'« à l'heure » – 18 ans – ou en avance) témoignent d'un faible niveau d'acquisition scolaire, ou d'un niveau insuffisant pour obtenir une orientation considérée comme satisfaisante par rapport à la hiérarchie des filières. En effet, les filières du baccalauréat, qui forment notre troisième indicateur, ne sont pas équivalentes, le baccalauréat professionnel comme le baccalauréat technologique n'ayant pas la même valeur que le baccalauréat général, dans les représentations comme du point de vue du recrutement social et des débouchés (Cayouette-Remblière & de Saint Pol, 2013; Convert, 2003).

1 L'enquête Emploi, dont les données sont produites selon un calendrier trimestriel, permet de mesurer l'activité, le chômage, l'emploi, l'inactivité, tels que ces concepts sont définis par le Bureau international du travail (BIT), et apporte de nombreuses informations sur les personnes et leurs conditions d'emploi (<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=sources/sou-enq-emploi-continu.htm>).

Notre quatrième indicateur porte sur la durée des études dans l'enseignement supérieur renseignée par le diplôme le plus élevé, que nous séparons en trois catégories (aucun diplôme du supérieur, bac +2/+4, bac +5 et plus). Si posséder un niveau d'études élevé constitue une protection contre le chômage, cela nécessite d'être relativisé concernant le doctorat qui expose davantage en France à la précarité économique par rapport aux diplômes d'écoles de commerce ou d'ingénieurs voire à certains masters professionnels (Bonnard, Calmand & Giret, 2016). Nous nous sommes enfin intéressée au fait d'avoir obtenu un diplôme dans une filière de l'enseignement supérieur particulièrement sélective (cinquième indicateur). L'enquête Emploi ne permet pas de travailler précisément sur les grandes écoles, typiques de l'enseignement supérieur français, ni sur leurs classes préparatoires. Il est toutefois possible de repérer les diplômés de ce que nous appellerons des « cursus d'élite », au sens où ils supposent à la fois des études longues et des formes de sélection scolaire et/ou sociale. Nous distinguerons parmi ceux-ci les diplômés des « cursus d'élite non académiques » regroupant les titulaires d'une capacité de médecine, les diplômés d'une école supérieure de commerce, les diplômés d'une école d'ingénieurs, les titulaires d'un diplôme d'État docteur vétérinaire, d'un doctorat de santé, d'un autre diplôme bac +5 ou plus (avocat, notaire, magistrat, Sciences Po), et les diplômés des « cursus d'élite académiques » rassemblant les parcours de recherche et les admissions à certains concours de l'enseignement : diplômes d'études approfondies (DEA) ou master recherche, professeur d'enseignement secondaire, agrégation, doctorat de recherche (hors santé). Nous pouvons considérer que les cursus d'élite non académiques sont plus prestigieux dans la mesure où ils donnent accès à des rémunérations plus élevées (Koubi & Mazars, 2003 ; Bonnard, Calmand & Giret, 2016) et conduisent à des professions socialement mieux évaluées dans l'ensemble que les cursus d'élite académiques, bien que le métier de chercheur soit assez bien classé dans les échelles de prestige (Chambaz, Maurin & Torelli, 1998).

L'enquête Emploi permet de connaître la catégorie socioprofessionnelle (CS) du père et de la mère, mais pas leurs niveaux d'études. À compter du deuxième trimestre 2014, l'enquête Emploi autorise l'identification assez précise des parents enseignants, jusqu'alors repérables uniquement en travaillant sur l'agrégat statistique formé par la CS 34 (« Professeurs, professions scientifiques »), et la CS 42 (« Professeurs des écoles,

instituteurs et assimilés »)². Afin de travailler sur des effectifs suffisamment nombreux, nous avons compilé plusieurs séries d'enquêtes de 2014 à 2017, en ne conservant que les premières interrogations qui contiennent les informations essentielles à notre recherche.

Nous travaillons sur la CS du père et sur celle de la mère, renseignées par rapport à l'époque où l'enquêté a terminé ses études initiales. Pour faciliter la lecture de ce texte, nous parlerons de « profession » plutôt que de CS et utiliserons le présent pour évoquer la profession parentale. Nous utiliserons les termes de « professeurs » pour désigner les parents professeurs de l'enseignement secondaire et supérieur, d'« instituteurs » pour ceux qui enseignent dans le primaire, et d'« enseignants » lorsque nous agrégeons les uns et les autres. Enfin, nous avons travaillé sur une population de jeunes adultes âgés d'au maximum 35 ans ayant terminé leurs études initiales, de façon à avoir une population suffisamment homogène du point de vue de l'âge et de la situation scolaire. Sélectionnée en outre par la condition d'avoir renseigné la profession pour au moins l'un des deux parents³, notre population s'élève à 63 174 individus, nés pour la plupart entre 1979 et 1995, dont l'âge moyen est de 28 ans. Au total, 3 397 individus dans notre échantillon ont soit un père, soit une mère, soit deux parents enseignants.

Nous présentons nos résultats en deux temps. Après avoir considéré conjointement la profession des deux parents des enfants d'enseignants et comparé leurs carrières scolaires avec celles d'autres enfants, nous allons plus loin dans la prise en compte de l'hétérogénéité de la catégorie « parents enseignants » et nous attachons à identifier un effet propre lié au fait d'avoir une mère, un père, professeur.e ou instituteur. rice, plutôt qu'exerçant une autre profession.

2 Depuis cette date, l'enquête Emploi renseigne en effet le type d'établissement pour les enseignants. Nous avons choisi de raisonner sur la CS, en ne conservant parmi ces catégories que les parents enseignants pour lesquels un établissement scolaire a été renseigné.

3 Cette condition signifie que nous avons écarté de l'échantillon 3 125 individus, soit 4,7 % de la population. Parmi les enquêtés pour lesquels on ne connaît la profession d'aucun des parents, sont sur-représentés les enquêtés n'ayant pas obtenu le baccalauréat (59 % contre 36 % pour ceux dont on connaît la profession d'au moins l'un des parents) ainsi que les ouvriers (26 % contre 20 %) et les inactifs (29 % contre 19 %).

Tableau 1. Représentation des enfants d'enseignants dans l'échantillon

	Effectifs	% par rapport au total des enfants d'enseignants	% par rapport aux jeunes dont la mère est enseignante	% par rapport aux jeunes dont le père est enseignant
Mère ens_Père ens	542	16	22,2	36,2
Mère ens_Père cadre	720	21,2	29,5	
Mère ens_Père prof. interm.	389	11,5	15,9	
Mère ens_Père empl, ouv, indep.	655	19,3	26,8	
Mère ens_Père prof. inconnue	137	4	5,6	
Père ens_Mère cadre	142	4,2		9,5
Père ens_Mère prof. interm.	257	7,6		17,2
Père ens_Mère empl, ouv, indep.	325	9,6		21,7
Père ens_Mère prof. inconnue	230	6,8		15,4
Total	3397	100		
sous-total Mère	2443		100	
sous-total Père	1496			100

Source : enquête Emploi (Insee), séries 2014-2017, données fournies par le réseau Quetelet, non pondérées, calculs de l'auteure.

Champ : individus âgés de 35 ans et moins ayant terminé leurs études initiales.

Note : la catégorie « cadre » comprend également les professions libérales.

Être enfant d'un.e enseignant.e et d'un.e... ? Les carrières scolaires selon les professions des parents

Cette partie se propose de mettre en question l'avantage scolaire associé aux ressources des parents enseignants en comparant les carrières des enfants au regard de la profession de leurs parents considérés conjointement (ce que nous nommons ci-après « combinaison parentale » ou « couples parentaux »). À ce stade, un découpage très fin des combinaisons parentales n'étant pas possible en raison des effectifs de notre échantillon, nous raisonnons sur des catégories socioprofessionnelles agrégées. Deux constats s'imposent au préalable (voir tableau 1). D'une part, dans la plupart des cas, les enfants d'enseignants sont issus de familles hétérogames professionnellement. D'autre part, les jeunes dont la mère est enseignante ont plus souvent leur autre parent cadre ou profession libérale, mais aussi employé, ouvrier ou indépendant, par rapport à ceux dont le père est enseignant, quant à eux davantage concernés par l'homogamie parentale ainsi que par le fait d'avoir une mère de profession inconnue,

ce qui traduit l'hétérogénéité des contextes de socialisation rencontrés par les enfants d'enseignants.

La réussite scolaire relative des enfants de deux enseignants

Tout d'abord, les enfants de deux enseignants se caractérisent par des carrières scolaires particulièrement réussies dans le secondaire comme le montrent deux de nos indicateurs. Ne pas avoir le baccalauréat est rare (mais pas inexistant) pour les enfants de deux enseignants. Ils sont ceux qui ont le plus souvent obtenu ce diplôme, bien que l'écart avec certains enfants d'autres types de couples parentaux soit faible (voir tableau 2)⁴. Ils ont également le plus souvent obtenu le baccalauréat dans une filière générale, et, s'ils sont peu fréquemment diplômés d'un baccalauréat technologique, ils sont les moins souvent titulaires d'un baccalauréat professionnel, ce qui indique que l'homogamie

4 En raison des faibles effectifs pour certaines combinaisons parentales (voir tableau 6 en annexe), les écarts de pourcentages constatés dans les tableaux 2 et 3 sont souvent non significatifs au seuil de 5 %.

parentale enseignante favorise la scolarisation dans les deux filières, générale et technologique, qui ouvrent le plus sur l'enseignement supérieur.

Néanmoins, à ce niveau (voir tableau 3), les enfants de deux enseignants n'accomplissent pas les carrières scolaires les plus longues. S'ils sont très fréquemment diplômés de l'enseignement supérieur et obtiennent en majorité un diplôme égal à bac +5 et plus, ils atteignent un peu moins souvent ce niveau que les enfants de deux cadres, notamment. De même, environ un tiers des enfants de deux enseignants sont diplômés d'un cursus d'élite, ce qui est bien supérieur à la moyenne et qui les rapproche des enfants de deux parents cadres. En outre, les jeunes dont les deux parents sont cadres sont les plus souvent diplômés d'un cursus d'élite non académique, davantage que les jeunes dont les deux parents sont enseignants qui, eux, sont plus souvent diplômés d'un cursus d'élite académique que les enfants de deux cadres. Dès lors, la réussite scolaire dans l'enseignement secondaire des enfants de deux enseignants est investie dans des trajectoires d'études supérieures qui ne les mènent pas autant que d'autres vers les diplômes les plus prestigieux. Les enfants de deux cadres, dont les carrières scolaires se révèlent pourtant un peu moins bien réussies à la fin du secondaire, ont plus souvent intégré ces cursus.

Avoir un parent enseignant aide, mais ne suffit pas

Au-delà, certaines combinaisons parentales hétérogames sont également favorables à la réussite scolaire. Si l'on considère que les jeunes dont la mère est enseignante et le père profession intermédiaire réussissent moins bien au regard de nos cinq indicateurs scolaires que ceux qui se trouvent dans la situation inverse (père enseignant et mère profession intermédiaire), et que la même observation peut être faite lorsque le père est cadre et la mère profession intermédiaire, les combinaisons père cadre ou enseignant et mère profession intermédiaire semblent plutôt vertueuses. Toutefois, elles ne le sont pas autant que les couples parentaux cadre/enseignant.e. En effet, les jeunes dont la mère est enseignante et le père cadre ont plus souvent obtenu le baccalauréat sans redoubler que les enfants de deux enseignants, ce qui indique une association efficace des ressources économiques et culturelles paternelles et des ressources professionnelles maternelles en vue d'assurer des carrières scolaires linéaires.

Plus généralement, ce sont les enfants d'un parent enseignant et d'un cadre, ainsi que les enfants de deux cadres, qui accomplissent les parcours les plus longs dans l'enseignement supérieur. En outre, la reproduction du statut social, permise par les orientations prises dans l'enseignement supérieur, semble passer par le père davantage que par la mère. En effet, les jeunes dont le père est enseignant et la mère cadre ou profession intermédiaire sont, avec ceux dont les deux parents sont enseignants, les plus fréquemment diplômés d'un cursus d'élite académique, c'est-à-dire des cursus les plus à même de reproduire le statut de professeur dans le secondaire ou le supérieur. À l'inverse, les enfants d'une mère enseignante et d'un père cadre sont parmi les plus fréquemment diplômés d'un cursus d'élite non académique, menant surtout aux statuts de cadre et de profession libérale⁵.

Certaines combinaisons parentales relèvent d'une asymétrie sociale plus prononcée. Néanmoins, même dans ce cas, il apparaît toujours profitable d'avoir un parent enseignant. Ainsi, lorsque l'un des parents est enseignant et l'autre employé, ouvrier ou indépendant, les enfants ont plus souvent obtenu le baccalauréat, plus souvent sans redoubler et dans la filière générale, que lorsque la mère ou le père est cadre ou profession intermédiaire et l'autre parent employé, ouvrier ou indépendant. Ils sont aussi plus souvent diplômés de l'enseignement supérieur. De plus, l'avantage scolaire apparaît plus grand lorsque la mère est enseignante et le père employé, ouvrier ou indépendant plutôt que l'inverse, au moins pour l'enseignement secondaire. Il n'en demeure pas moins que ces combinaisons parentales ne rivalisent pas avec celles vues auparavant, de sorte que l'analyse d'Henri-Panabière selon laquelle « l'hétérogénéité du patrimoine dispositionnel » (2010, p. 465), lié notamment à la mixité scolaire du couple parental, constitue un frein à la transmission du capital culturel dans la famille, trouve ici une confirmation statistique. Ainsi, certains enfants d'enseignants sont plus confrontés aux difficultés scolaires que d'autres : si 5 % des enfants de deux enseignants n'ont pas obtenu le baccalauréat, 23 % des enfants d'un enseignant et d'une mère de profession inconnue sont dans ce cas.

5 Notons d'ailleurs que les enfants d'un père enseignant et d'une mère profession intermédiaire sont aussi parmi les plus fréquemment diplômés d'un cursus d'élite non académique, ce qui s'explique surtout par leurs passages fréquents par les écoles d'ingénieurs, dont on peut penser qu'elles sont assez proches de la recherche et de la science, donc des cursus d'élite académiques.

Tableau 2. Carrières dans l'enseignement secondaire selon la profession des deux parents

	Avoir obtenu le bac	Avoir obtenu le bac à l'heure ou en avance	Filière du baccalauréat obtenu			
			Bac général	Bac technologique	Bac professionnel	Total
Mère ens_Père ens	94,9	73,8	87,1	9,3	3,6	100
Mère ens_Père cadre	94,2	77,2	83,9	10,2	5,9	100
Mère ens_Père prof. interm.	90,7	66,8	71,6	15,2	13,2	100
Mère ens_Père empl, ouv, indep.	88,7	67,1	70,1	17,2	12,7	100
Mère ens_Père prof. inconnue	91	58,7	76,8	8,6	14,6	100
Père ens_Mère cadre	94,2	73	82,3	11,7	6	100
Père ens_Mère prof. interm.	93,5	69,4	81,8	9,1	9,1	100
Père ens_Mère empl, ouv, indep.	84,2	60,4	65,9	22,1	12	100
Père ens_Mère prof. inconnue	77	65	79,5	11,8	8,7	100
Mère cadre_Père cadre	92,5	72,2	83,6	10,7	5,7	100
Mère cadre_Père prof. interm.	82,8	59,4	66,7	20	13,3	100
Mère cadre_Père empl, ouv, indep.	82,3	59,4	56,8	21,8	21,4	100
Mère cadre_Père prof. inconnue	73,7	67,3	62,6	22,1	15,3	100
Père cadre_Mère prof. interm.	89,4	68,6	75,9	15,7	8,4	100
Père cadre_Mère empl, ouv, indep.	81,3	59	62,5	21	16,5	100
Père cadre_Mère prof. inconnue	87,6	62,8	76	16	8	100
Mère prof. interm_Père prof. interm.	84,5	59,9	60,3	22,1	17,6	100
Mère prof. interm_Père empl, ouv, indep.	74,3	54,8	51,5	24,9	23,6	100
Mère prof. interm_Père prof. inconnue	68,6	51,4	53,8	22,3	23,9	100
Père prof. interm_Mère empl, ouv, indep.	71,4	51,3	44,7	26,4	28,9	100
Père prof. interm_Mère prof. inconnue	68,4	51,8	55,3	20,8	23,9	100
Mère empl, ouv, indep_Père empl, ouv, indep.	56	47,2	37,8	23,7	38,5	100
Mère empl, ouv, indep_Père prof. inconnue	44,9	43,1	38,8	22,8	38,4	100
Père empl, ouv, indep_Mère prof. inconnue	45	44,9	43,2	23,6	33,2	100
Moyenne	63,5	53,6	51,4	21,6	27	100

Source : enquête Emploi (Insee), séries 2014-2017, données fournies par le réseau Quetelet, pondérées, calculs de l'auteur.

Champ : individus âgés de moins de 35 ans ayant terminé leurs études initiales ; effectifs pour « avoir obtenu le bac » : 63 048 ; pour « à l'heure ou en avance » : 38 319 ; pour « type de bac » : 38 322.

Lecture : 94,9 % des jeunes dont les deux parents sont enseignants ont obtenu le baccalauréat, 73,8 % de ceux qui ont obtenu le baccalauréat l'ont obtenu à l'heure ou en avance et pour 87,1 % de ceux qui ont obtenu le baccalauréat il s'agissait d'un baccalauréat général.

Tableau 3. Carrières dans l'enseignement supérieur selon la profession des deux parents

	Diplôme de l'enseignement supérieur				Cursus d'élite	
	Bac + 5/ et +	Bac+2/+4	Aucun diplôme de l'enseigne- ment supérieur	Total	Académiques	Non académiques
Mère ens_Père ens	53,4	32,3	14,3	100	13,1	19,3
Mère ens_Père cadre	56	31,7	12,3	100	6,6	20,7
Mère ens_Père prof. interm.	37,8	38,7	23,5	100	7,4	12,3
Mère ens_Père empl, ouv, indep.	36,7	39,6	23,7	100	9	15,8
Mère ens_Père prof. inconnue	49,2	32,9	17,9	100	10	17,9
Père ens_Mère cadre	58,8	26,1	15,1	100	13	14,9
Père ens_Mère prof. interm.	53,4	26,5	20,1	100	13,1	20,5
Père ens_Mère empl, ouv, indep.	39	40,8	20,2	100	5,1	15,4
Père ens_Mère prof. inconnue	41,1	34,2	24,7	100	9,1	16,3
Mère cadre_Père cadre	58	27,3	14,7	100	10,3	24,8
Mère cadre_Père prof. interm.	35,9	39,2	24,9	100	7,9	10,4
Mère cadre_Père empl, ouv, indep.	33,7	36	30,3	100	6	11,3
Mère cadre_Père prof. inconnue	35,3	34	30,7	100	4,6	10,7
Père cadre_Mère prof. interm.	47,8	35,8	16,4	100	7,9	16,6
Père cadre_Mère empl, ouv, indep.	33,9	37,2	28,9	100	6,4	14,3
Père cadre_Mère prof. inconnue	50,8	30,9	18,3	100	7,9	22
Mère prof. interm_Père prof. interm.	31,1	41,3	27,6	100	6,2	9,5
Mère prof. interm_Père empl, ouv, indep.	23,3	38,1	38,6	100	4,2	8,9
Mère prof. interm_Père prof. inconnue	21,8	34,5	43,7	100	4,1	8,7
Père prof. interm_Mère empl, ouv, indep.	18,2	39,6	42,2	100	2,9	7,9
Père prof. interm_Mère prof. inconnue	21,6	38,9	39,5	100	4,9	10
Mère empl, ouv, indep._Père empl, ouv, indep.	14,8	34,9	50,3	100	3,9	6,8
Mère empl, ouv, indep._Père prof. inconnue	12,4	32,9	54,7	100	3	4
Père empl, ouv, indep._Mère prof. inconnue	15,8	35	49,2	100	5,2	5,8
Moyenne	25,1	35,5	39,4	100	5,7	11,1

Source : enquête Emploi (Insee), séries 2014-2017, données fournies par le réseau Quetelet, pondérées, calculs de l'auteure.

Champ : individus âgés de 35 ans et moins, ayant terminé leurs études initiales et obtenu le baccalauréat. Effectifs pour « diplôme de l'enseignement supérieur » : 38 322 ; pour « cursus d'élite » : 22 229.

Lecture : parmi les enfants d'enseignants diplômés de l'enseignement supérieur, 13,1 % sont diplômés d'un cursus d'élite académique, 19,3 % d'un cursus d'élite non académique, les autres étant diplômés d'un autre diplôme.

Encadré 1. « Cadres et professions intellectuelles supérieures » (CPIS) et « Professions intermédiaires » (PI)

Dans la nomenclature des PCS de l'Insee, des professions différentes mais ayant en commun de supposer un niveau de qualification élevé, une forte autonomie professionnelle et bien souvent des responsabilités managériales, sont rangées dans la catégorie des « cadres et professions intellectuelles supérieures » (CPIS, niveau 3 de la nomenclature des PCS). Parmi les salariés de cette catégorie, les fractions à dominante économique (cadres administratifs et commerciaux d'entreprise [37], ingénieurs et cadres techniques d'entreprise [38]) et culturelle (cadres de la fonction publique [33], professions de l'information, des arts et des spectacles [35], professeurs et professions scientifiques [34]) peuvent être distinguées. Les catégories salariées du public, spécialisées dans les domaines de la culture, de la santé, de l'éducation ou du social, sont souvent plus fortement féminisées et disposent fréquemment d'une plus grande autonomie dans le travail que les catégories salariées du privé. En outre, par leurs origines sociales et leurs modes de vie, elles peuvent être plus proches des catégories populaires (Lamont, 1992; Oberti & Prêteceille, 2016). Ces deux fractions, à dominante économique et culturelle, se sont toutefois rapprochées depuis les années 1980 du point de vue des niveaux d'études surtout, et des salaires (Amossé, 2011).

Aux côtés des cadres salariés se trouvent dans les CPIS les professions libérales (31), fraction dominante de la classe dominante (Bourdieu, 1979a), qui retirent en général de leur activité des revenus plus élevés (Flachère, 2010) et possèdent des capitaux culturels dans leurs trois « états » (Bourdieu, 1979b). Elles forment un groupe social particulièrement sélectif, échangeant peu sur le plan matrimonial avec les autres catégories, mais de préférence avec des professeurs et des professions scientifiques, puis avec des cadres (Chauvel, 2004).

Les « professeurs des écoles, instituteurs et professions assimilées » font partie d'une autre catégorie, celle des professions intermédiaires (PI, niveau 4). Cette catégorie est également polarisée, entre fractions salariées du public, à dominante culturelle, et du privé, à dominante économique. Les PI de la santé et du travail social (43) sont, avec celles de l'enseignement (42), les plus diplômées, les plus féminisées, et celles qui présentent les origines sociales les plus élevées. À l'opposé, les contremaîtres et agents de maîtrise (48) forment une catégorie moins diplômée, plus masculine et d'origine plus populaire. Quatre autres catégories socioprofessionnelles composent les PI : les PI administratives de la fonction publique (45), les PI administratives et commerciales des entreprises (46), les techniciens (47) et le clergé (44) (Pélage & Poullaouec, 2007). Les PI étant caractérisées par la possession de diplômes de l'enseignement supérieur, les frontières sont parfois floues avec la catégorie des cadres (Amossé, 2011).

Caractériser l'effet mère, ou père, enseignant.e

Cependant, outre les couples parentaux qui ont contribué à la socialisation, accompagné la scolarité et guidé l'orientation des enfants d'enseignants, un « effet mère/père enseignant.e » peut-il être identifié, net de la profession de l'autre parent ? Nous adoptons désormais un maillage plus fin de la profession de chacun des parents, ce que permettent les effectifs puisque nous considérons ici les pères et les mères séparément. Nous comparons les enfants de professeur.e.s et d'instituteur.ice.s avec les enfants dont les parents exercent des professions exigeant également des niveaux de diplôme élevés : les professions libérales, cadres du privé (PCS 38 et 37 selon les codes de l'Insee), du « public » au sens large (PCS 33, 35, 34 non enseignantes), professions intermédiaires du privé (PCS 46, 47, 48) et du « public » (PCS 43, 45, 44, 42 non enseignantes) (voir encadré 1).

Spécificités et limites de l'avantage scolaire des enfants de professeur.e.s

L'attention accordée à l'hétérogénéité des catégories enseignantes permet d'examiner, en premier lieu, en

quoi les enfants de professeur.e.s se distinguent des autres. Nous avons réalisé des modèles de régression logistique binomiaux ou multinomiaux sur nos différents indicateurs scolaires en vue de considérer l'effet « mère » net (autrement dit, indépendamment) de l'effet « père », et inversement (les tableaux 7 et 8 en annexe présentent les données brutes, les tableaux 4 et 5 les résultats des régressions). Pour cela, la méthode de décomposition proposée par Karlson, Holm et Breen (2012) a été utilisée (voir encadré 2).

Tout d'abord, l'obtention du baccalauréat, plus fréquente (voir tableau 7 en annexe), apparaît aussi plus probable pour les enfants dont la mère est professeure (voir tableau 4). En effet, tous les autres jeunes, y compris ceux dont la mère est profession libérale, ont moins de chances d'avoir obtenu le baccalauréat lorsque la profession du père est tenue constante, ce qui signifie que, par certaines de leurs caractéristiques (connaissance des attentes scolaires et des contenus disciplinaires, pratiques éducatives, etc.), les mères professeures confèrent à leurs enfants une plus forte probabilité de réussir cet examen. Le gain scolaire retiré du fait d'avoir une mère professeure plutôt qu'une mère exerçant une autre profession ne se perçoit toutefois pas aussi nettement quant

à l'âge d'obtention du baccalauréat. Si par rapport à la probabilité de ne pas avoir redoublé avoir une mère professeure apparaît plus profitable qu'avoir une mère cadre ou profession intermédiaire (indépendamment toujours des caractéristiques paternelles), les mères professeures, institutrices ou professions libérales permettent de manière égale à leurs enfants d'accomplir des carrières scolaires linéaires, ce qui signifie qu'elles sont tout autant en mesure, par exemple, de soutenir l'acquisition de compétences correspondant aux attentes de chaque niveau de classe, ou encore de mettre à profit une bonne connaissance des règles du jeu scolaire de façon à limiter les redoublements. Avoir un père professeur, critère pourtant associé à un taux d'obtention du baccalauréat élevé, se révèle en revanche un peu moins profitable : net de la profession maternelle, le fait d'avoir un père professeur ne donne pas plus de chances qu'avoir un père cadre du privé d'obtenir le baccalauréat, et les enfants de père profession libérale ont également autant de chances d'obtenir le baccalauréat, et même de l'obtenir à l'heure ou en avance.

Quant à la filière, les enfants de professeur.e.s sont majoritairement diplômés d'un baccalauréat général et sont ceux qui sont restés les plus à distance du baccalauréat professionnel. Toutefois, les enfants de mère professeure ont des chances comparables d'avoir obtenu un baccalauréat professionnel par rapport à ceux dont la mère est profession libérale, et les enfants de père professeur ont des chances égales aux enfants de père profession libérale ou cadre du public, à profession maternelle contrôlée. Si le baccalauréat professionnel est largement évité par les enfants de professeur.e.s, tel est moins le cas du baccalauréat technologique. Par rapport aux enfants de mère ou de père cadre du privé ou profession intermédiaire, les enfants de professeur.e.s ont moins de chances d'avoir obtenu un baccalauréat technologique plutôt que général, mais, net de la profession de l'autre parent, les enfants de professeur.e.s n'ont ni plus ni moins de chances d'avoir suivi une filière technologique par rapport aux enfants de professions libérales, cadres du public ou instituteur.rice.s. Ainsi, à l'issue de l'enseignement secondaire, les enfants de professeur.e.s se différencient nettement des autres sur un point précis surtout : la probabilité plus grande d'obtenir le baccalauréat lorsque la mère est professeure.

Dans la suite de leurs parcours, les enfants de professeur.e.s se distinguent moins encore des enfants de cadres et de professions libérales. Si ne pas être

diplômé de l'enseignement supérieur représente un cas de figure peu fréquent pour les enfants de mère professeure, ils ont cependant des chances égales à celles des enfants de mère profession libérale ainsi que cadre du privé (à profession du père constante) d'être sans diplôme du supérieur plutôt que diplômés des études les plus longues. Par contraste, cette dernière situation est moins probable pour les enfants de père profession libérale par rapport aux enfants de père professeur, et il est indifférent que le père soit professeur plutôt que cadre ou instituteur. De plus, avoir un parent professeur rend plus probable d'être diplômé des niveaux d'études les plus longs plutôt que des niveaux d'études de durée moyenne par rapport au fait d'avoir un père, une mère, instituteur.rice ou profession intermédiaire, mais ne présente pas d'effet particulier par rapport aux enfants de père, ou mère, cadre ou profession libérale.

Comme le montrent les données brutes, les enfants de mère ou de père professeur.e ou profession libérale sont les plus souvent diplômés d'un cursus d'élite – au moins un tiers d'entre eux sont dans ce cas – mais la distinction entre cursus d'élite académiques et non académiques est à considérer. Le fait d'être, ou non, diplômé d'un cursus d'élite distingue les enfants de père professeur. Les jeunes dont le père est professeur n'ont ni plus ni moins de chances d'être diplômés d'un cursus d'élite non académique que ceux dont le père est cadre ou instituteur, mais moins de chances de l'être que ceux dont le père est profession libérale. *A contrario*, ils ont une probabilité plus grande d'être diplômés d'un cursus d'élite académique que les enfants de père profession libérale, cadre du privé, instituteur ou profession intermédiaire – en ce domaine, seuls les enfants de père cadre du public présentent, à profession de la mère contrôlée, des chances comparables aux leurs, probablement en raison de conceptions plus convergentes des destinées sociales désirables. Il apparaît ainsi que la reproduction du statut social enseignant aux niveaux secondaire et supérieur est favorisée par le fait d'avoir un père lui-même professeur, davantage que lorsque la mère est professeure. À profession du père contrôlée, avoir une mère professeure contribue davantage à orienter vers un cursus d'élite (académique ou non) que le fait d'avoir une mère cadre du privé, institutrice ou profession intermédiaire, mais n'augmente pas les chances d'en être diplômé par rapport aux enfants de mère profession libérale ou cadre du public.

Les enfants d'instituteur.rice.s, à distance des enfants de professeur.e.s

Si les enfants de professeur.e.s se distinguent assez peu des enfants de cadres (en particulier du public) et de professions libérales, ils ont une probabilité nettement plus élevée par rapport aux enfants de professions intermédiaires d'avoir eu des carrières scolaires plus linéaires, longues et dans les cursus les plus valorisés. Ni véritablement d'un côté, ni totalement de l'autre, les carrières scolaires des enfants d'instituteur.rice.s ne se lisent pas de la même manière que l'on s'arrête à la fin du secondaire ou que l'on prolonge l'analyse dans le supérieur.

De fait, à l'issue de l'enseignement secondaire, les jeunes dont la mère est institutrice retirent aussi de la profession de leur mère un gain scolaire notable, tout particulièrement par rapport aux enfants de mère cadre du privé ou profession intermédiaire, ce que révèlent les données brutes et que confirment les modèles. En effet, les enfants d'institutrices sont particulièrement proches des professions les plus fortement dotées en capitaux économiques et culturels (professeurs, professions libérales, cadres du public). Ils ont ainsi plus de chances que tous les autres jeunes d'avoir obtenu le baccalauréat, à l'exception de ceux dont la mère est professeure, et de ceux dont la mère est profession libérale (dont ils ne se distinguent pas). Ils ont des chances égales d'avoir obtenu le baccalauréat à l'heure ou en avance par rapport aux jeunes dont la mère est professeure, exerce une profession libérale ou est cadre du public et de plus grandes chances par rapport à ceux dont la mère est cadre du privé ou profession intermédiaire. Ils ont aussi de plus grandes chances que ces derniers d'avoir obtenu un baccalauréat général. Par ailleurs, avoir une mère institutrice plutôt que professeure, cadre du public ou profession libérale ne signifie pas une plus grande probabilité d'avoir passé un baccalauréat technologique, et les chances d'avoir obtenu un baccalauréat professionnel sont seulement plus élevées par rapport aux enfants de mère professeure.

Par contraste, avoir un père instituteur n'apparaît pas aussi avantageux. En effet, si cela favorise également une plus fréquente réussite scolaire à la fin du secondaire par rapport aux jeunes dont le père est profession intermédiaire, tel que cela se voit dans les données brutes, avoir un père instituteur suppose moins de chances d'avoir obtenu le baccalauréat par rapport aux jeunes dont le père est professeur ou pro-

fession libérale, et il n'est pas plus profitable d'avoir un père instituteur que cadre (du public ou du privé), à la différence de ce qui a été observé lorsque la mère est institutrice. Les enfants de père instituteur ont plus de chances que ceux de père profession intermédiaire d'avoir obtenu le baccalauréat sans avoir redoublé, mais pour le reste leurs chances sont moindres, ou égales. Toutefois, comme les jeunes dont la mère est institutrice, ceux dont le père est instituteur ont plus de chances d'avoir obtenu un baccalauréat général plutôt que technologique par rapport aux enfants de père cadre du privé ou profession intermédiaire.

Par la suite, les cheminements des enfants d'instituteur.rice.s et ceux des enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures divergent. Les premiers se caractérisent par une plus forte probabilité que les seconds d'avoir accompli des carrières scolaires relativement courtes. Entre les jeunes dont la mère est professeure et ceux dont la mère est institutrice, la distance est plus grande que dans le secondaire. Les jeunes dont la mère est institutrice ont de plus grandes chances d'être diplômés d'un niveau d'études inférieur à bac +5 et plus, ainsi qu'une plus grande probabilité de ne pas être diplômés du supérieur que ceux dont la mère est professeure. Si les jeunes dont le père est instituteur se caractérisent par des carrières dans le supérieur plus probables que ceux dont le père est profession intermédiaire, ce qui montre qu'ils continuent à s'en distinguer, avoir une mère institutrice (à profession paternelle contrôlée) ne confère pas plus de chances qu'avoir une mère profession intermédiaire, en particulier du public, d'avoir réalisé les études les plus longues.

Enfin, les enfants d'instituteur.rice.s ne sont pas aussi souvent diplômés d'un cursus d'élite que les enfants de professeur.e.s, de professions libérales ou de cadres (du privé et du public concernant les enfants d'instituteurs, du public seul pour les enfants d'institutrices). De fait, la probabilité qu'ils soient diplômés d'un cursus d'élite non académique est moindre par rapport aux enfants de professions libérales, moindre également pour les jeunes dont le père est instituteur par rapport à ceux dont le père est cadre du privé lorsque la profession de la mère est tenue constante. En ce qui concerne les cursus d'élite académiques, avoir un père instituteur est associé à une plus faible probabilité d'en être diplômé qu'avoir un père professeur. Il en va ainsi aussi pour les jeunes dont la mère est institutrice, si ce n'est que les enfants dont la mère est cadre du public ont également de plus grandes chances d'en être diplômés.

Encadré 2. La méthode de décomposition de Karlson, Holm et Breen

Dans les cas où l'on s'interroge sur l'effet d'une variable explicative donnée (dite « variable d'intérêt ») sur une variable à expliquer (dite « variable dépendante ») tout en contrôlant l'effet d'une ou plusieurs autres variables (dites « de contrôle » ou « médiatrice(s) »), cette méthode permet de décomposer l'effet total de la variable d'intérêt sur la variable dépendante en un effet direct, qui traduit l'effet net de la variable d'intérêt sur la variable dépendante, et un effet indirect lié à la/aux variable(s) médiatrice(s). Dans notre cas, il s'agit par exemple de mesurer l'effet direct, ou net, de la variable d'intérêt « profession de la mère » sur la variable dépendante « obtention du baccalauréat » en contrôlant l'effet de la variable médiatrice « profession du père ». Plus techniquement, la méthode de décomposition de Karlson, Holm et Breen se propose de corriger l'altération des paramètres rencontrée, puisque dans un modèle probabiliste non linéaire dans lequel les coefficients d'une variable d'intérêt ont été estimés, l'introduction d'une variable de contrôle peut avoir un effet sur la variable dépendante entraînant un changement dans les paramètres du modèle, donc dans les coefficients de la variable d'intérêt dont l'évolution devient alors difficile à interpréter. Pour illustrer cela par rapport à l'objet de l'article, il s'agit de considérer que les coefficients associés à la variable d'intérêt « profession de la mère » peuvent varier du simple fait que l'introduction de la variable médiatrice « profession du père » a en elle-même un effet indépendant sur la variable « obtention du baccalauréat ». La méthode consiste à extraire de la variable médiatrice l'information non contenue dans la variable d'intérêt. Pour cela, une régression linéaire est réalisée, de façon à calculer la part de la variable d'intérêt qui peut être expliquée par la variable médiatrice, puis à substituer les résidus de cette régression, soit la part inexpliquée, à la variable médiatrice pour mesurer l'effet direct de la variable d'intérêt sur la variable dépendante. Cette méthode de décomposition permettant de connaître le degré auquel la variable médiatrice modifie la relation entre la variable d'intérêt et la variable dépendante, il est alors possible d'interpréter cette relation nette de l'altération des paramètres (Kohler, Karlson & Holm, 2011).

Dès lors, un constat en demi-teinte se dégage. Alors que ces deux types de cursus d'élite se révèlent bien plus accessibles pour des origines sociales précises, témoignant de logiques reproductrices, les enfants d'instituteur.rice.s n'ont pas pour autant moins de chances que tous les enfants des cadres et professions intellectuelles supérieures d'en être diplômés. En effet, lorsque la profession de l'autre parent est contrôlée, avoir un père instituteur n'est pas associé à une probabilité plus faible d'être diplômé d'un cursus d'élite non académique qu'avoir un père professeur ou cadre du public, ni non plus à de moindres chances d'être diplômé d'un cursus d'élite académique qu'avoir un père cadre, profession libérale ou profession intermédiaire du public. De même, avoir une mère institutrice ne signifie pas avoir moins de chances d'être diplômé d'un cursus d'élite non académique qu'avoir une mère cadre du public ou du privé, ou profession intermédiaire du privé, ni non plus une plus faible probabilité d'être diplômé d'un cursus d'élite académique qu'avoir une mère cadre du privé, profession libérale ou profession intermédiaire. Ainsi, ces cursus d'élite, qui représentent des possibilités d'ascension sociale pour les enfants d'instituteur.rice.s, leur sont relativement accessibles bien que cela suppose d'avoir franchi bien des formes de sélection scolaire en amont par rapport auxquelles le fait d'avoir un parent enseignant ne leur a pas toujours été particulièrement profitable.

Conclusion

Au terme de cet article, il ressort que les destinées scolaires ne sont pas les mêmes pour les enfants dont les deux parents sont enseignants, ou dont l'un des parents est enseignant et l'autre cadre, profession intermédiaire ou encore employé, ouvrier ou indépendant. De plus, un dénivelé de chances d'excellence scolaire peut être observé quant à l'obtention d'un baccalauréat général à l'heure ou en avance parmi les enfants d'enseignants : les enfants de mère professeure réussissent mieux que les enfants de père professeur, ces deux catégories réussissant mieux que les enfants d'instituteur.rice, pour lesquels, là encore, un avantage aux enfants dont c'est la mère qui est institutrice ressort. Quant à « l'effet père, ou mère, enseignant.e », net de la profession de l'autre parent, notre analyse démontre une plus forte probabilité d'avoir obtenu le baccalauréat lorsque la mère est professeure, mais, pour le reste, les enfants dont la mère ou le père est professeur.e se distinguent assez peu de ceux dont le père ou la mère est profession libérale, au moins quant aux parcours dans l'enseignement secondaire (probabilité d'avoir obtenu le baccalauréat à l'âge normal, de ne pas avoir fréquenté la filière professionnelle) et à la durée de leurs études. Les proximités sont également nombreuses entre les enfants de professeur.e.s et ceux de cadres du public. Les enfants d'instituteur.rice.s ne

Tableau 4. Effet de la profession du père ou de la mère sur les carrières dans l'enseignement secondaire (régressions logistiques)

		Avoir obtenu le bac		Avoir obtenu le bac à l'heure ou en avance		Filière du bac obtenu (<i>ref. bac général</i>)			
		Effet total	Effet direct de la profession de la mère/du père	Effet total	Effet direct de la profession de la mère/du père	Bac technologique		Bac professionnel	
						Effet total	Effet direct de la profession de la mère/du père	Effet total	Effet direct de la profession de la mère/du père
<i>Ref. mère prof.</i>	mère prof. lib.	ns	-0,51**	ns	ns	-0,37*	ns	ns	ns
	mère cadre privé	-1,15***	-0,89***	-0,59***	-0,45***	0,72***	0,51***	1,19***	0,83***
	mère cadre public	-0,89***	-0,75***	-0,32**	-0,24**	ns	ns	0,66**	0,53**
	mère instit.	-0,6**	-0,45**	-0,24**	ns	ns	ns	0,69***	0,48**
	mère PI public	-1,43***	-1***	-0,68***	-0,48***	0,8***	0,53***	1,48***	0,98***
	mère PI privé	-1,7***	-1,2***	-0,75***	-0,51***	1***	0,69***	1,75***	1,13***
<i>Ref. mère instit.</i>	mère prof. lib.	ns	ns	ns	ns	-0,51**	ns	-0,45**	ns
	mère cadre privé	-0,55***	-0,45***	-0,36***	-0,31***	0,59***	0,49***	0,5***	0,35**
	mère cadre public	-0,29**	-0,3**	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	mère PI public	-0,84***	-0,56***	-0,45***	-0,34***	0,66***	0,5***	0,79***	0,5***
	mère PI privé	-1,1***	-0,75***	-0,51***	-0,37***	0,91***	0,66***	1,06***	0,65***
<i>Ref. père prof.</i>	père prof. lib.	ns	ns	-0,3**	ns	ns	ns	ns	ns
	père cadre privé	-0,61***	ns	-0,54***	-0,32**	0,66***	0,38**	1,05***	0,61***
	père cadre public	-0,6***	-0,28*	-0,39***	-0,25**	ns	ns	0,48**	ns
	père instit.	-0,5**	-0,3*	-0,4***	-0,32**	ns	ns	0,65**	0,46**
	père PI public	-1,07***	-0,6***	-0,79***	-0,57***	0,88***	0,58***	1,63***	1,15***
	père PI privé	-1,46***	-0,8***	-0,95***	-0,64***	1,32***	0,92***	2,17***	1,5***
<i>Ref. père instit.</i>	père prof. lib.	0,46**	0,53***	ns	ns	-0,37**	-0,35**	-0,46**	-0,46**
	père cadre privé	ns	ns	ns	ns	0,44***	0,24**	0,4**	ns
	père cadre public	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	père PI public	-0,57***	-0,3**	-0,4***	-0,25**	0,67***	0,45***	0,98***	0,69***
	père PI privé	-0,96***	-0,5***	-0,55***	-0,32***	1,1***	0,78***	1,52***	1,1***
		Régression logistique binomiale. Champ : individus ayant terminé leurs études initiales. N = 63 048, R2 : 10 %		Régression logistique binomiale. Champ : individus ayant terminé leurs études initiales, obtenu le baccalauréat et renseigné l'année d'obtention. N = 38 319, R2 : 3 %		Régression logistique multinomiale. Champ : individus ayant terminé leurs études initiales et obtenu le baccalauréat. N = 38 322, R2 : 6 %			

Source : enquête Emploi, séries 2014-2017, données fournies par le réseau Quetelet, calculs de l'auteure; *** : $p < 0,001$, ** : $p < 0,05$, * : $p < 0,1$.

Note : « l'effet total » correspond à la transformation logistique des tableaux 7 et 8 en annexe, qui croisent les différents indicateurs scolaires avec la profession de la mère ou du père, tandis que « l'effet direct » représente l'effet net de la variable d'intérêt profession de la mère (ou du père) sur la variable dépendante, la profession du père (ou de la mère) étant contrôlée.

Lecture : par rapport à ceux dont la mère est professeure, les jeunes dont la mère est profession libérale ont moins de chances d'avoir obtenu le baccalauréat lorsque la profession du père est contrôlée.

Tableau 5. Effet de la profession du père ou de la mère sur les carrières dans l'enseignement supérieur (régressions logistiques)

		Diplôme de l'enseignement supérieur (Ref. : être diplômé d'un niveau bac +5 et plus)				Diplôme d'un cursus d'élite (Ref. : ne pas être diplômé d'un cursus d'élite)			
		Être diplômé d'un bac +2/+4		Ne pas être diplômé du supérieur		Être diplômé d'un cursus d'élite académique		Être diplômé d'un cursus d'élite non académique	
		Effet total	Effet direct de la profession de la mère/du père	Effet total	Effet direct de la profession de la mère/du père	Effet total	Effet direct de la profession de la mère/du père	Effet total	Effet direct de la profession de la mère/du père
Ref. mère prof.	mère prof. lib.	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	mère cadre privé	0,21*	ns	0,33*	ns	-0,62***	-0,46**	-0,42**	-0,34**
	mère cadre public	ns	ns	0,39**	0,35**	-0,35**	ns	ns	ns
	mère instit.	0,37***	0,26**	0,54***	0,43**	-0,71***	-0,58***	-0,41**	-0,33**
	mère PI public	0,53***	0,32**	0,78***	0,54***	-0,72***	-0,53***	-0,76***	-0,54***
	mère PI privé	0,59***	0,35**	0,93***	0,66***	-1***	-0,78***	-0,68***	-0,45**
Ref. mère instit.	mère prof. lib.	-0,6***	-0,41**	-0,6***	-0,35*	0,36*	ns	0,67***	0,42**
	mère cadre privé	-0,16*	-0,16*	-0,21*	ns	ns	ns	ns	ns
	mère cadre public	-0,32***	-0,26**	ns	ns	0,36**	0,32*	0,21*	ns
	mère PI public	0,16**	ns	0,25**	ns	ns	ns	-0,35***	-0,21**
	mère PI privé	0,22**	ns	0,39***	0,23**	-0,3*	ns	-0,27**	ns
Ref. père prof.	père prof. lib.	ns	ns	-0,3*	-0,38**	-0,51**	-0,45**	0,39**	0,4**
	père cadre privé	0,27**	ns	ns	ns	-0,68***	-0,5**	ns	ns
	père cadre public	ns	ns	ns	ns	-0,33**	ns	ns	ns
	père instit.	0,49***	0,4**	0,36**	ns	-0,68**	-0,54**	ns	ns
	père PI public	0,79***	0,65***	0,84***	0,61***	-0,91***	-0,72***	-0,93***	-0,74***
	père PI privé	0,89***	0,69***	0,88***	0,56***	-1,1***	-0,88***	-0,79***	-0,56***
Ref. père instit.	père prof. lib.	-0,59***	-0,51***	-0,66***	-0,62***	ns	ns	0,63***	0,55***
	père cadre privé	-0,22**	-0,27**	-0,32**	-0,41***	ns	ns	ns	0,23*
	père cadre public	-0,32**	-0,3**	-0,27*	-0,28*	0,35*	ns	ns	ns
	père PI public	0,31**	0,24**	0,48***	0,38**	ns	ns	-0,69***	-0,59***
	père PI privé	0,41***	0,28**	0,53***	0,32**	-0,45**	-0,34*	-0,55***	-0,41**
		Champ : individus âgés de 35 ans, titulaires d'un baccalauréat et ayant renseigné l'année d'obtention. N = 38 319, R2 : 21 %				Champ : individus ayant terminé leurs études initiales, obtenu le baccalauréat et diplômés de l'enseignement supérieur. N = 22 229, R2 : 10 %			

Source : enquête Emploi, séries 2014-2017, données fournies par le réseau Quetelet, calculs de l'auteure ; régressions logistiques multinomiales ; *** : $p < 0,001$, ** : $p < 0,05$, * : $p < 0,1$.

Note : voir tableau 4 ; de plus, de façon à annuler l'effet des inégalités des parcours scolaires dans le secondaire, les variables suivantes sont contrôlées pour estimer l'effet total comme l'effet direct : l'âge au baccalauréat et le type de baccalauréat.

Lecture : par rapport à ceux dont la mère est professeure, les jeunes dont la mère est profession libérale n'ont ni plus ni moins de chances d'être diplômés d'un niveau d'études compris entre bac +2 et bac +4 plutôt que d'un diplôme correspondant à bac +5 et plus, que la profession du père soit contrôlée ou non.

sont pas non plus égaux entre eux et les enfants dont la mère est institutrice apparaissent plus avantagés, net de la profession du père.

Un « effet mère enseignante » se détache donc plus nettement de notre analyse. Le temps que les mères enseignantes consacrent à l'éducation de leurs enfants est probablement déterminant, ces ressources temporelles étant d'autant plus utiles qu'elles sont associées à la maîtrise du fonctionnement du système éducatif et à une plus grande adéquation des pratiques éducatives familiales aux attentes des enseignants. Des ressources professionnelles internes peuvent également favoriser la réussite scolaire des enfants d'enseignants, telles que la connaissance fine de l'offre scolaire locale qu'ont les parents enseignants (secteurs, établissements, sections, classes ou encore options), combinées à des sociabilités pouvant faciliter la réalisation des choix d'affectation ou d'orientation (Letrait & Salane, 2015; Euriat & Thélot, 1995; Da-Costa Lasne, 2012; van Zanten, 2009).

Dans l'enseignement supérieur, l'avantage scolaire des enfants d'enseignants apparaît plus modéré, que l'on considère les carrières plus courtes des enfants d'instituteur.rice.s ou l'absence d'effet saillant lié au fait d'avoir une mère professeure. Il apparaît aussi plus spécifique si l'on considère les chances des enfants de père professeur d'être diplômés des cursus favorisant la reproduction de ce statut. Ceci autorise au moins deux interprétations. D'une part, l'enseignement supérieur implique des logiques d'orientation dans des filières, spécialités, institutions qui ne supposent pas uniquement la possession d'un capital scolaire élevé mais engagent le statut social visé. D'autre part, les cursus suivis dans l'enseignement supérieur révèlent des inégalités de ressources (économiques, culturelles, sociales ou encore professionnelles), au désavantage des enfants d'enseignants du primaire, ainsi que des enfants de professions intermédiaires, par comparaison avec les enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures.

Toutefois, nous l'avons vu, les enfants d'enseignants se distinguent dans la plupart des cas des enfants de professions intermédiaires, de sorte que du point de vue de la transmission du capital culturel institutionnalisé, les enseignants, y compris du primaire, sont soit clairement du côté des cadres et professions intellectuelles supérieures, soit entre-deux, mais rarement du côté des professions intermédiaires. De fait, cet article met en lumière les structurations qui, du point de vue des origines sociales, guident les carrières

scolaires et qui se révèlent tout à la fois verticales et horizontales. Verticales, d'une part, car ce sont les professions les plus dotées en capitaux économiques et culturels, ainsi qu'en ressources issues de l'expérience professionnelle enseignante, qui assurent les meilleurs rendements scolaires : les enfants de professions libérales, cadres, professeur.e.s, instituteur.rice.s réalisent de meilleures performances scolaires que les enfants de professions intermédiaires. Horizontales, d'autre part, car les professions les plus qualifiées du public, qui comprennent les cadres du public, les professeur.e.s et auxquelles nous pouvons associer les enseignants du primaire au moins jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire, transmettent à leurs enfants de meilleures dispositions à la réussite scolaire dans le secondaire et aux carrières longues dans le supérieur. Ainsi se révèle, pour ce qui concerne l'excellence scolaire, la polarisation de l'espace social entre catégories salariées du public, à dominante culturelle, et du privé, à dominante économique. Les professions libérales se situent aux côtés des professions les plus qualifiées du public, mais favorisent l'accès aux cursus les plus prestigieux de l'enseignement supérieur, de sorte que leurs enfants paraissent véritablement dominer le jeu scolaire, et ce tout particulièrement dans les dernières étapes, décisives, de celui-ci.

Certes, d'autres indicateurs auraient utilement complété cette analyse, notamment la distinction des parcours selon la série du baccalauréat, ou encore la mention éventuellement obtenue, non disponibles dans les bases de données mobilisées ici. Des effectifs plus grands permettraient par ailleurs de consolider certains résultats. Plus encore, étant donné ce que l'on sait des transmissions familiales genrées et de leur influence sur les compétences scolaires ainsi que sur les orientations professionnelles des filles et des garçons, la transmission culturelle ne s'effectue probablement pas de la même manière entre les familles enseignantes et les autres, mais aussi, au sein des premières, entre père/mère enseignant.e et fils/fille d'enseignant.e (Devineau & Léger, 2002), ce qui mériterait d'être davantage exploré. Pour finir, insistons sur le fait que, si cet article s'est concentré sur la réussite et les carrières scolaires longues, il montre aussi que « l'effet parent enseignant » est limité, et que les enfants d'enseignants connaissent parfois des situations d'échec, d'orientation vers des filières peu prestigieuses, ou qu'ils sont aussi assez nombreux à être diplômés d'études courtes. Si certaines familles d'enseignants semblent largement limiter ces situations, toutes sont

concernées, ce qui questionne les modalités de transmission de dispositions à la réussite scolaire dans le cadre familial (Henri-Panabière, 2010), qui, comme le montrent d'autres articles de ce dossier, n'ont rien de mécanique.

L'auteure tient à remercier Héroïse Fradkine, Jean-François Giret, Élise Tenret, Louis-André Vallet et Agnès van Zanten, pour leur aide, leurs conseils et relectures de différentes versions de ce texte. Les résultats présentés ici n'engagent que sa seule responsabilité.

Géraldine Farges

Université de Bourgogne Franche-Comté, IREDU,
Sciences Po/CNRS, OSC
geraldine.farges@u-bourgogne.fr

Bibliographie

- ALBOUY V. & WANECQT. (2003). « Les inégalités sociales d'accès aux grandes écoles ». *Économie et statistique*, n° 361, p.27-52.
- AMOSSÉ T. (2011). « Cadres/non cadres : une frontière toujours consistante ». In P. Bouffartigue, C. Gadéa & S. Pochic, *Cadres, classes moyennes : vers l'éclatement ?* Paris : Armand Colin, p.32-45.
- BONNARD C., CALMAND J. & GIRET J.-F. (2016). « Devenir chercheur ou enseignant chercheur : le goût pour la recherche des doctorants à l'épreuve du marché du travail ». *Recherches en éducation*, vol. 25, p.157-173.
- BOURDIEU P. (1979a). *La Distinction, critique sociale du jugement*. Paris : Éd. de Minuit.
- BOURDIEU P. (1979b). « Les trois états du capital culturel ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 30, p.3-6.
- CAILLE J.-P. & O'PREY S. (2005). « Estime de soi et réussite scolaire sept ans après l'entrée en sixième ». *Éducation et formations*, n° 72, p.25-52.
- CAYOUILLE-REMBLIÈRE J. & DE SAINT POL T. (2013). « Le sinueux chemin vers le baccalauréat : entre redoublement, réorientation et décrochage scolaire ». *Économie et statistique*, n° 459, p.59-88.
- CHAMBAZ C., MAURIN E. & TORELLI C. (1998). « L'évaluation sociale des professions en France : construction et analyse d'une échelle des professions ». *Revue française de sociologie*, vol.39, n° 1, p.177-226.
- CHAUVEL L. (2004). « Les classes moyennes, l'école et la ville : la reproduction renouvelée ». *Éducation et sociétés*, vol.14, n° 2, p.101-118.
- CHAUVEL L. (2006). *Les classes moyennes à la dérive*. Paris : Éd. du Seuil.
- CONVERT B. (2003). « Des hiérarchies maintenues. Espace des disciplines, morphologie de l'offre scolaire et choix d'orientation en France ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol.149, n° 4, p.61-73.
- DA-COSTA LASNE A. (2012). *La singulière réussite scolaire des enfants d'enseignants : des pratiques éducatives parentales spécifiques ?* Thèse de doctorat, sciences de l'éducation, université de Bourgogne.
- DARCHY-KOECHLIN B. & van ZANTEN A. (2005). « Introduction. La formation des élites ». *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, n° 39, p.19-23.
- DEFRESNE M. (2015). « La rémunération des enseignants du MEN : en 2013, le salaire net moyen diminue de 1% en euros constants ». *Note d'information-DEPP*, vol.31.
- DEVINEAU S. & LÉGER A. (2002). « Les enseignants et leur famille ». In J. Salvador & D. Le Gall, *Conditions et genres de vie. Chroniques d'une autre France*. Paris : L'Harmattan, p.99-121.
- DRAELANTS H. & BALLATORE M. (2014). « Capital culturel et reproduction scolaire. Un bilan critique ». *Revue française de pédagogie*, n° 186, p.115-142.
- DUBET F. (2010). *Les places et les chances. Repenser la justice sociale*. Paris : Éd. du Seuil.
- DURU-BELLAT M., KIEFFER A. & REIMER D. (2008). « Patterns of social inequalities in access to higher education in France and Germany ». *International Journal of Comparative Sociology*, vol. 49, n° 4-5, p.347-368.
- DURU-BELLAT M. & MINGAT A. (1979). *Comportements des bacheliers : modèle de choix de disciplines*. Paris : Dunod.
- EURIAT M. & THÉLOT C. (1995). « Le recrutement social de l'élite scolaire en France. Évolution des inégalités de 1950 à 1990 ». *Revue française de sociologie*, vol.36, n° 3, p.403-438.
- FARGES G. (2011). « Le statut social des enseignants français au prisme du renouvellement générationnel ». *Revue européenne des sciences sociales*, vol. 49, n° 1, p.157-178.
- FARGES G. (2017). *Les mondes enseignants. Identités et clivages*. Paris : PUF.
- FLACHÈRE M. (2010). « Les professions libérales en 2007 ». *INSEE Première*, n°1282.
- GALLAND O. & ROUAULT D. (1998). « Devenir cadre dès trente ans : une approche longitudinale de la mobilité sociale ». *Économie et statistique*, vol. 316-317, n° 6/7, p.97-107.
- GOUYON M. (2004). « L'aide aux devoirs apportée par les parents ». *INSEE Première*, n° 996.
- HENRI-PANABIÈRE G. (2010). « Élèves en difficultés de parents fortement diplômés. Une mise à l'épreuve empirique de la notion de transmission culturelle ». *Sociologie*, vol.1, n° 4, p.457-477.

- KARLSON K.-B., HOLM A. & BREEN R. (2012). « Comparing regression coefficients between same-sample nested models using logit and probit: A new method ». *Sociological Methodology*, n° 42, p.286–313.
- KOLHER U., KARLSON K.-B. & HOLM A. (2011). « Comparing coefficients of nested nonlinear probability models ». *The Stata Journal*, vol. 11, n° 3, p. 420–438.
- KOUBI M. & MAZARS M. (2003). « Les salaires des ingénieurs diplômés ». *INSEE Première*, n° 929.
- LAMONT M. (1992). *Money, morals and manners: The culture of the French and the American upper-middle class*. Chicago : University of Chicago Press.
- LEFEBVRE O. (2012). « Les inégalités dans l'accès aux hauts diplômes se jouent surtout avant le bac ». In *INSEE, France portrait social*, p.19-27.
- LEMAIRE S. (2012). « Le parcours dans l'enseignement supérieur : devenir après le baccalauréat des élèves entrés en sixième en 1995 ». *Note d'information-DEPP*, n°12.05.
- LETRAIT M. & SALANE F. (2015). « Le temps consacré aux enfants : les enseignantes et enseignants se distinguent-ils des autres diplômés de l'enseignement supérieur ? ». *Économie et statistique*, vol. 478-479-480, p.243-271.
- MAUREL A. (2015). « Quels sont les déterminants des choix d'orientation dans l'enseignement supérieur ? ». *Regards croisés sur l'économie*, vol. 16, n°1, p. 69-79.
- OBERTI M. & PRÉTECEILLE E. (2016). *La ségrégation urbaine*. Paris : La Découverte.
- OCDE (2011). *Regards sur l'éducation 2011. Les indicateurs de l'OCDE*. En ligne : <<http://www.oecd.org/education/skills-beyond-school/48631602.pdf>> (consulté le 8 novembre 2018).
- PÉLAGE A. & POULLAOUËT. (2007). « "Le haut du panier de la France d'en bas" ? Le sentiment d'appartenir à une classe sociale chez les membres des professions intermédiaires ». *Revue française des affaires sociales*, vol.2, n°2, p.27-56.
- PÉRIER P. (2018). « Devenir enseignant du premier ou second degré : intérêts et incertitudes des étudiants de la démocratisation scolaire ». *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, vol.17, p.47-73.
- PERRONNET S. (2013a). « Le temps de travail des enseignants du premier degré public en 2010 ». *Note d'information-DEPP*, n°13.12.
- PERRONNET S. (2013b). « Temps de travail des enseignants du second degré public : pour une heure de cours, une heure de travail en dehors ». *Note d'information-DEPP*, n°13.13.
- PEUGNY C. (2009). *Le déclassement*. Paris : Éd. Grasset et Fasquelle.
- SAUTORY O. (2007). « La démocratisation de l'enseignement supérieur : évolution comparée des caractéristiques sociodémographiques des bacheliers et des étudiants ». *Éducation et formations*, vol. 74, p.49–64.
- VANHOFFELÉN A. (2010). « Les bacheliers du panel 1995 : évolution et analyse des parcours ». *Note d'information-DEPP*, n°10.13.
- van ZANTEN A. (2009). *Choisir son école. Stratégies familiales et médiations locales*. Paris : PUF.
- VERLEY E. & ZILLONIZ S. (2010). « L'enseignement supérieur en France : un espace segmenté qui limite l'égalisation des chances ». *Formation emploi*, vol.110, p.5-18.

Annexe

Tableau 6. Effectifs des combinaisons parentales

	Effectifs
Mère ens_Père ens	542
Mère ens_Père cadre	720
Mère ens_Père prof. interm.	389
Mère ens_Père empl, ouv, indep.	655
Mère ens_Père prof. inconnue	137
Père ens_Mère cadre	142
Père ens_Mère prof. interm.	257
Père ens_Mère empl, ouv, indep.	325
Père ens_Mère prof. inconnue	230
Mère cadre_Père cadre	1 362
Mère cadre_Père prof. interm.	499
Mère cadre_Père empl, ouv, indep.	915
Mère cadre_Père prof. inconnue	212
Père cadre_Mère prof. interm.	1 582
Père cadre_Mère empl, ouv, indep.	2 588
Père cadre_Mère prof. inconnue	1 333
Mère prof. interm._Père prof. interm.	1 690
Mère prof. interm_Père empl, ouv, indep.	3 283
Mère prof. interm_Père prof. inconnue	641
Père prof. interm._Mère empl, ouv, indep.	4 830
Père prof. interm_Mère prof. inconnue	1 272
Mère empl, ouv, indep._Père empl, ouv, indep.	25 668
Mère empl, ouv, indep._Père prof. inconnue	4 525
Père empl, ouv, indep._Mère prof. inconnue	9 377
Total	63 174

Source : enquête Emploi (Insee), séries 2014-2017, données fournies par le réseau Quetelet, non pondérées.
 Champ : individus âgés de 35 ans et moins ayant terminé leurs études initiales.

Tableau 7. Carrières dans l'enseignement secondaire selon la profession de la mère puis du père

	Avoir obtenu le bac	Avoir obtenu le bac à l'heure ou en avance	Bac général	Bac technologique	Bac professionnel	Total
Profession de la mère						
Prof. libérale (N = 495)	90,8	69,1	83	8,4	8,7	100
Cadre du privé (N = 1486)	85,1	64	66,5	19,9	13,6	100
Cadre du public (N = 1147)	87,9	68,9	75,9	13,9	10,3	100
Professeure (N = 628)	95	77,1	82,7	12,6	4,7	100
Institutrice (N = 1815)	91,3	69,3	77,7	12,3	10	100
Prof. interm. public (N = 4550)	81,9	59,8	63	20,5	16,6	100
Prof. interm. privé (N = 2901)	77,6	60	58,1	22,1	19,8	100
Moyenne	63,5	53,6	51,4	21,6	27	100
Profession du père						
Prof. libérale (N = 1122)	91,2	69,8	82,9	11,4	5,7	100
Cadre du privé (N = 4823)	86,9	65,1	70,7	17,8	11,5	100
Cadre du public (N = 1639)	86,8	67,4	78,7	12,8	8,5	100
Professeur (N = 659)	91,6	73,5	85,1	10,7	4,2	100
Instituteur (N = 837)	88	65,4	76,6	13,8	9,7	100
Prof. interm. public (N = 1764)	79,1	57	61,9	19,2	19	100
Prof. interm. privé (N = 6915)	74,1	54	50	24,9	25,2	100
Moyenne	63,5	53,6	51,4	21,6	27	100

Source : enquête Emploi (Insee), séries 2014-2017, données fournies par le réseau Quetelet, pondérées.

Tableau 8. Carrières dans l'enseignement supérieur selon la profession de la mère puis du père

Profession de la mère	Diplôme de l'enseignement supérieur				Cursus d'élite	
	Bac +5/+	Bac +2/+4	Aucun diplôme de l'enseignement supérieur	Total	Académiques	Non académiques
Prof. libérale	57	25,9	17,1	100	9,5	26,1
Cadre du privé	41,5	35,2	23,3	100	7,1	14,4
Cadre du public	49,6	29,9	20,6	100	10,7	19,7
Professeure	55,2	32	12,8	100	12,4	20,3
Institutrice	44,9	35,9	19,2	100	8	17
Prof. interm. public	33,3	38,1	28,6	100	7	11,6
Prof. interm. privé	31,2	36,4	32,4	100	4,9	12,4
Moyenne	25,1	35,5	39,4	100	5,6	11,1
Profession du père						
Prof. libérale	55,7	30,1	14,2	100	8	25,5
Cadre du privé	44,9	34,1	20,9	100	7,2	18,3
Cadre du public	47,4	32,5	20,1	100	9,6	17
Professeur	56,9	27,3	15,8	100	15,3	19,6
Instituteur	43,2	37	19,9	100	7,3	16,5
Prof. interm. public	27,7	39,4	33	100	6,7	8,6
Prof. interm. privé	22,7	40	37,4	100	4,1	9,2
Moyenne	25,1	35,5	39,4	100	5,6	11,1

Source : enquête Emploi (Insee), séries 2014-2017, données fournies par le réseau Quetelet, pondérées.